

CGV-120602

UNIVERSITÉ DE MONCTON

221^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 2 juin 2012

de 9 heures à 13 h 10

Salle 309 Pavillon Irène-Léger

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPÉ)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Kevin Bédard	Étudiant (Shippagan)	Pauline Roy	Nord-Est
Michel Cardin	Professeur (Moncton)	Jean Soucie	Nord-Ouest
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Lacina Coulibaly	Professeur (Edmundston)	<u>Observatrices et observateurs</u>	
Léandre Cormier	Sud-Est	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Marie-France Doucet	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales (VRAEI)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Richard Saillant, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Raymond Lanteigne	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Patrick Lavoie	Étudiant (Edmundston)	Marie-Paule Viel, secrétaire d'assemblée	Moncton
Joëlle Martin	Étudiante (Moncton)		
André G. Richard, président	Sud-Est		

ABSENCES MOTIVÉES : Lise Bastarache, Alain Bossé, Danys Delaquis, Liette Dumas-Sluyter, Yves Gagnon, Bill Lévesque et Vaughne Madden

ABSENCE : Louis Léger

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	4
7.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
8.	CORRESPONDANCE	5
9.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-120414	5
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-120502	5
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	5
	12.1 Rencontre avec les ministres francophones du Cabinet	5
	12.2 Dossier de la Faculté de foresterie	5
	12.3 Nomination - Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales	7
	12.4 Nomination - Vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation	7
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-120313	7
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	7
	14.1 Évaluation du Baccalauréat en art dramatique	7
	14.2 Évaluation de la Maîtrise en travail social	9
	14.3 Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers	10
15.	RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-120504	11
16.	PLAN TRIENNAL D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES	12
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	13
	17.1 Politique de sélection des cadres	13
	17.2 Nominations au Conseil des gouverneurs	13
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	13
	18.1 Négociations collectives	13
	18.1.1 Personnel administratif et professionnel (non syndiqué) - Campus de Shippagan	14
	18.1.2 Association des professeurs et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMS)	14
	18.1.3 Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) - Campus de Moncton	14
	18.1.4 Personnel non enseignant de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston ..	14
	18.1.5 Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) - Campus de Moncton	14
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	15
21.	NOMINATIONS	15
	21.1 Vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche	15
	21.2 Directeur de l'École réseau de science infirmière	15
	21.3 UdeM Développement Inc.	16
	21.4 Directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie	16
22.	AFFAIRES NOUVELLES	16

23.	PROCHAINES RÉUNIONS	16
24.	CLÔTURE	16
	DOCUMENTS	17
	Document A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
	Document B : Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie au Campus d'Edmundston	B(1-35)
	Document C : Rétroaction et plan d'action au Rapport Godbout	C(1-18)
	Document D : Présentation PowerPoint - Plan d'action pour favoriser l'essor de la formation en foresterie à l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston	D(1-12)
	Document E : Procès-verbal CCJ-120313	E(1)
	Document F : Plan triennal d'appui à la réussite des études	F(1-48)
	Document G : Présentation PowerPoint - Plan triennal d'appui à la réussite des études	G(1-14)
	Document H : Nominations au Conseil des gouverneurs	H(1-3)
	Document I : Négociations collectives	I(1-15)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante :
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

9 heures : le président, Maître André G. Richard, c.r., souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 221^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président constate qu'il n'y a pas eu de décès dans la communauté universitaire depuis la dernière réunion.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à monsieur Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le nouveau recteur, Raymond Théberge, remercie les membres du Conseil des gouverneurs de lui avoir fait confiance. Il souligne le fait qu'il s'agit d'un honneur et d'un privilège d'être en mesure de servir l'Université de Moncton à titre de recteur et vice-chancelier. Monsieur Théberge note qu'il a oeuvré toute sa vie dans les milieux éducatifs et minoritaires. En ce sens, il reconnaît l'importance que revêt l'Université de Moncton pour l'Acadie et la francophonie canadienne.

Monsieur Théberge précise que, dans les premières semaines de son mandat, il souhaite rencontrer les gens de la grande famille universitaire, être à l'écoute des gens et réfléchir sur les grands enjeux de l'Université.

Monsieur Théberge conclut son propos en réitérant qu'il s'engage à travailler avec les membres de l'Équipe de direction afin de faire rayonner l'Université de Moncton sur tous les plans.

Applaudissements.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Ajouts au point 21

- ▶ 21.3 UdeM Développement Inc.
- ▶ 21.4 Nomination - direction de l'École de kinésiologie et de récréologie

R : 01-CGV-120602

Lacina Coulibaly, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

Aucune.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-120414

R : 02-CGV-120602

George Arsenault, appuyé par Marie-France Doucet, propose :

« Que le procès-verbal CGV-120414 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-120502

R : 03-CGV-120602

Joëlle Martin, appuyée par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-120502. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)**12.1 (5.1) Rencontre avec les ministres francophones du Cabinet**

Dossier : Santé

Au sujet du dossier portant sur la santé, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le gouvernement provincial a annoncé récemment que l'ancienne école Vanier située tout près du Centre hospitalier universitaire Georges-L.-Dumont sera démolie. Par ailleurs, un centre d'excellence pour le cancer du sein sera logé à l'intérieur du Centre hospitalier universitaire Georges-L.-Dumont ou en annexe. En ce qui concerne l'Institut Atlantique de recherche sur le cancer, celui-ci demeurera à l'intérieur du Centre hospitalier.

Dossier : Financement des universités publiques de la province

Au sujet de l'élaboration d'une entente pluriannuelle portant sur le financement des universités publiques de la province, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que les pourparlers se poursuivent présentement. Le Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick souhaite toujours proposer une entente. Par ailleurs, des discussions sont en cours au sujet de l'organisation de forums portant sur des thèmes qui touchent l'éducation postsecondaire. Bien que les thèmes ne sont pas encore définis, la question des droits de scolarité retient l'attention.

12.2 (5.2) Dossier de la Faculté de foresterie

Voir le Document B, p. 1-35, le Document C, p. 1-18 et le Document D, p. 1-12

Invité : Jacques Paul Couturier, doyen des Études et de la Faculté de foresterie

Le président du Conseil des gouverneurs rappelle que le dossier portant sur la Faculté de foresterie est très important pour l'Institution et que, au cours de la dernière année, une attention très ciblée a été portée sur les enjeux et les défis de celle-ci. Il rappelle qu'un consultant, monsieur Claude Godbout, a reçu le mandat de cerner des pistes de solution pour favoriser l'essor de la formation en foresterie.

12.2 **(5.2) Dossier de la Faculté de foresterie** (suite)

Le vice-recteur du Campus d'Edmundston explique que le rapport final de monsieur Godbout a été reçu au mois de décembre et que celui-ci a fait l'objet de nombreuses réflexions et discussions au sein de la Faculté de foresterie et du Campus. Le vice-recteur explique que les gens du campus se sont mobilisés autour du dossier et que tous conviennent que le *statu quo* n'est pas une option. Il rappelle l'historique de la création de la Faculté de foresterie, notant qu'elle a connu des années où les inscriptions s'élevaient à 125 étudiantes et étudiants par année. Aujourd'hui, la Faculté de foresterie en compte une vingtaine par année.

À l'aide de diapositives électroniques, le doyen des Études et de la Faculté de foresterie explique que le rapport du consultant, monsieur Claude Godbout, a permis de faire un diagnostic de la situation et de cerner les enjeux entourant la livraison des programmes. L'un des enjeux les plus importants est la baisse généralisée des inscriptions au 1^{er} cycle à la Faculté de foresterie. Cette baisse est aussi vécue à l'échelle canadienne.

Le doyen explique que, à la suite de la réception du rapport de monsieur Godbout, un Comité *ad hoc*, chargé d'analyser le contenu du rapport, a été mis sur pied. Ce Comité a préparé un plan d'action à partir des recommandations de monsieur Godbout. Le plan d'action présente les recommandations, l'acceptation, la modification ou le refus de celles-ci, les actions à entreprendre, le responsable des dossiers et l'échéancier. Trois grands axes sont identifiés dans le plan d'action, soit le recrutement et la promotion, le facteur attrayant de la formation en foresterie et la synergie entre les composantes du Campus d'Edmundston.

Deux recommandations proposées par le consultant ont été refusées par le Comité *ad hoc* soit : 1) que la Faculté entreprenne, dans les meilleurs délais, les démarches pour ne retenir que le régime coopératif dans le programme de Baccalauréat en foresterie et en environnement; 2) que l'Université conserve à la Faculté son statut, sans exclure toutefois des ajustements au fonctionnement de l'UMCE afin de faciliter la réalisation des recommandations de ce rapport. Le Comité *ad hoc* propose plutôt que la Faculté examine la possibilité d'augmenter la composante « apprentissage en milieu de travail » dans le programme de Baccalauréat en foresterie et en environnement forestier (titre provisoire) et que la Faculté réévalue son statut et sa structure de gestion dans le but de favoriser la synergie entre les composantes de l'UMCE, d'assurer une meilleure coordination entre celles-ci, d'améliorer son efficacité administrative et d'alléger sa structure de gestion.

À la suite de la présentation du doyen, une discussion s'ensuit. Le chancelier remercie les membres du Comité *ad hoc* et les intervenants pour un travail rigoureux. Il reconnaît que le mandat ne portait pas sur les aspects académiques des programmes offerts, mais souhaite que la qualité des programmes ne soit pas diluée en raison des changements proposés. Certains gouverneurs proposent que l'on examine les échanges possibles entre la University of New Brunswick et l'Université de Moncton ainsi que la création de camps d'été pour susciter l'intérêt chez les jeunes. Les gouverneurs notent que la création d'un *Centre de recherche sur les feuillus nordiques* est une bonne initiative pour l'avancement de la recherche dans le domaine.

Le président du Conseil note que certaines recommandations nécessiteront des décisions de la part du Conseil. Il réitère qu'il s'agit d'un dossier fort important pour l'Université de Moncton et que la prochaine année sera une année charnière pour la Faculté de foresterie.

Enfin, le président du Conseil, le vice-recteur du Campus d'Edmundston et le doyen des Études et de la Faculté de foresterie tiennent à remercier tous les gens qui ont travaillé au sein du Comité *ad hoc* et ils remercient le recteur et vice-chancelier pour son appui tout au long des travaux.

R : 04-CGV-120602

Jean Soucie, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie au Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton (2011) et le document intitulé Rétroaction et Plan d'action. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12.3 **Nomination : vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales**

R : 05-CGV-120602

Patrick Lavoie, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

« Que **Jean-François THIBAUT** soit nommé vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales pour un mandat de quatre ans, soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12.4 **Nomination : vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation**

R : 06-CGV-120602

Kevin Bédard, appuyé par Joëlle Martin, propose :

« Que **Diane LEBRETON** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation pour un mandat de cinq ans, soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 30 à 10 h 52.

13. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-120313**

Voir le Document E, p. 1

R : 07-CGV-120602

Ivan Robichaud, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-120313. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

14. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

14.1 **Évaluation du Baccalauréat en art dramatique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'évaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique a été menée par la professeure Martine Beaulne de l'Université du Québec à Montréal. Madame Beaulne a déposé son rapport final le 8 avril 2010.

Globalement, madame Beaulne indique qu'elle a une haute estime du Département. Elle note que le Département est un lieu de réflexion sur l'art et la culture acadienne et internationale. Selon elle, l'artiste issu de cette formation est porteur d'un savoir éthique et esthétique qui contribue à l'avancement de la recherche et de la création théâtrale en Acadie. L'évaluatrice a réagi positivement au projet de reconfiguration soumis par le Département. Selon elle, le programme cible parfaitement les modifications nécessaires pour l'atteinte des objectifs.

Au sujet de la population étudiante, on note une hausse dans les inscriptions, malgré une baisse dans le taux de diplomation. Des suggestions sont faites à cet égard par les étudiantes et les étudiants, ainsi que les anciennes et les anciens pour améliorer cette situation. Au sujet du corps professoral, elle note qu'il est très actif au sein de la communauté artistique, ce qui contribue positivement à la visibilité du Département.

Enfin, au sujet des infrastructures, l'évaluatrice note l'importance de l'acquisition et de la rénovation de La Grange, toutefois elle indique que des espaces supplémentaires sont nécessaires pour le déploiement du programme. Elle suggère l'ajout d'une salle multifonctionnelle.

14.1 **Évaluation du Baccalauréat en art dramatique** (suite)

Les membres du Conseil des gouverneurs soulèvent des questions par rapport au taux de placement et au taux de diplomation en indiquant qu'il s'agit d'une discipline qui, souvent, permet aux étudiantes et aux étudiants d'accéder au marché du travail pendant leurs études. Un accompagnement plus adapté aux étudiantes et aux étudiants en art dramatique dans le cadre du programme d'appui à la réussite pourrait avoir des retombées positives.

En conclusion, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations du Comité conjoint de la planification.

R : 08-CGV-120602

Marie-France Doucet, appuyée par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en art dramatique soit maintenu en y apportant les modifications suggérées ci-dessous tout en tenant compte du cadre de la reconfiguration institutionnelle des programmes.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales procède à la révision du programme de Baccalauréat en art dramatique, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, en accordant une attention particulière aux éléments suivants, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe :

- ▶ *les conditions d'admission (ex. audition, entrevue, contingentement);*
- ▶ *les plans de cours;*
- ▶ *les objectifs terminaux et opératoires;*
- ▶ *la didactique;*
- ▶ *les modalités d'évaluation;*
- ▶ *les préalables inhérents au programme et aux cours;*
- ▶ *l'inclusion d'une bibliographie d'œuvres à lire pour chacun des cours;*
- ▶ *l'arrimage des horaires des cours disciplinaires et des cours hors programme;*
- ▶ *la possibilité d'insérer des cours de diction et de phonétique.*

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'art dramatique étudient les suggestions proposées par les différents groupes consultés (étudiantes et étudiants; anciennes diplômées et anciens diplômés; personnes à la direction des compagnies théâtrales; professeures et professeurs ainsi que chargées et chargés de cours) pour améliorer le programme et sa prestation, identifient celles qui sont applicables et entreprennent les changements nécessaires à leur mise en œuvre.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'art dramatique étudient la situation du peu de diplômées et de diplômés comparativement aux inscriptions et mettent en œuvre les mécanismes nécessaires à l'amélioration de cet état de fait, s'il y a lieu.

14.1 Évaluation du Baccalauréat en art dramatique (suite)

R : 08-CGV-120602 (suite)

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'art dramatique en collaboration avec les Ressources matérielles étudient les divers scénarios envisageables en ce qui a trait à l'amélioration des infrastructures matérielles susceptibles de répondre adéquatement aux besoins pédagogiques du programme de Baccalauréat en art dramatique et présentent une proposition documentée aux autorités concernées de l'Université pour examen.

RECOMMANDATION 6

Que le Département d'art dramatique et la Bibliothèque Champlain prennent les moyens nécessaires afin de mettre en œuvre les suggestions proposées dans le but de mettre à jour la documentation en art dramatique à la bibliothèque. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

14.2 Évaluation de la Maîtrise en travail social

L'évaluation du programme de Maîtrise en travail social a été menée par le professeur Gilles Rondeau de l'Université de Montréal. Monsieur Rondeau a déposé son rapport final le 17 novembre 2011.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres sur la structure du programme notant qu'il faut redéfinir sa nature à savoir s'il s'agit d'un programme professionnel ou d'un programme axé sur la recherche. Au niveau de l'enseignement, l'évaluateur a noté la qualité des plans de cours et les approches diversifiées en matière de recherche. Il note aussi que le renouvellement des professeures et des professeurs a donné un nouveau souffle à l'École.

Les membres du Conseil des gouverneurs notent que les programmes professionnels sont de plus en plus populaires en travail social. De plus, il semble que la maîtrise en travail social devienne une exigence pour la pratique. Les membres voient de bon oeil la portée de la recommandation 2.

R : 09-CGV-120602

Léandre Cormier, appuyé par Pauline Roy, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Maîtrise en travail social soit maintenu en apportant les modifications présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et de la recherche se penchent sur l'objectif poursuivi par la Maîtrise en travail social (programme professionnel vs programme recherche) afin d'apporter les ajustements qui s'imposent à la structure du programme, y compris toute modification éventuelle dans l'orientation du programme sur l'offre de cours et en particulier l'offre de cours optionnels.

14.2 **Évaluation de la Maîtrise en travail social** (suite)**R : 09-CGV-120602** (suite)**RECOMMANDATION 3**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et de la recherche réexaminent les conditions d'admission au programme en tenant compte de l'orientation choisie pour celui-ci.

RECOMMANDATION 4

À la suite de l'analyse présentée aux recommandations 2 et 3, que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'École de travail social évaluent les besoins en ressources professorales et administratives nécessaires pour assurer l'offre des programmes de baccalauréat et de maîtrise et fassent les recommandations qui en découlent aux autorités compétentes.

RECOMMANDATION 5

Que l'École de travail social assure un suivi plus étroit des étudiantes et des étudiants ayant terminé leur scolarité, tel que le recommande l'évaluateur externe, afin de lutter contre les abandons durant la période de rédaction du mémoire. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

14.3 **Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création d'un nouveau programme articulé, soit le Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers. Il explique que cette proposition découle d'une étude menée sur les besoins de formation et les perspectives d'emploi dans le domaine des services financiers. Le nouveau programme vise à offrir une solide formation aux étudiantes et aux étudiants dans le domaine des services financiers et à répondre aux besoins des institutions financières. L'offre du nouveau programme permettra aussi de consolider les efforts de collaboration entre l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le nouveau programme respecte les paramètres du projet de la reconfiguration des programmes et qu'il n'engendre aucun coût additionnel. Il passe en revue les grandes lignes du programme.

Une gouverneure demande si le programme pourrait être offert ailleurs qu'au CCNB-Dieppe. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ceci pourrait être possible à l'avenir si la demande est importante.

R : 10-CGV-120602

Jean Soucie, appuyé par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

15. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-120504

Utilisation du système électronique pour les réunions des deux instances de gouvernance de l'Université de Moncton

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport (le condensé) de la réunion du Sénat académique. Il attire l'attention des membres sur une discussion portant sur l'utilisation du système électronique pour les réunions des deux instances de gouvernance de l'Université de Moncton. Il précise que le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs à adopter la même règle de procédure que le Sénat académique concernant le vote électronique et aussi, de modifier la règle de procédure actuelle concernant la demande de vote secret pour réduire à quatre le nombre de demandes nécessaires pour l'exercer.

Le président de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) présente ses motifs comme suit et fait la proposition suivante :

- ▶ attendu que la salle de réunion du Conseil des gouverneurs à Moncton dispose d'un système de vote électronique;
- ▶ attendu que certains membres du Conseil des gouverneurs sont des personnes plus vulnérables en raison de leur statut (étudiantes et étudiants) et que, selon les normes d'éthique actuelles, il suffit *qu'une seule* personne soit considérée comme « vulnérable » pour que l'on doive veiller à sa protection dans l'exercice de ses fonctions et s'assurer du risque minimal, ce qui exige que les votes soient anonymes;
- ▶ attendu qu'il existe à l'heure actuelle une très grande disproportion concernant le nombre de demandes requises pour exercer le vote secret entre le Sénat académique (6/42 membres, ce qui représente 1/7 de l'assemblée) et le Conseil des gouverneurs (6/27 membres, ce qui représente 1/4 de l'assemblée, soit presque le double qu'au Sénat);
- ▶ attendu que l'article 8 des « Valeurs » de l'Université de Moncton (Statuts et règlements, p. 2) prône explicitement l'équité (l'U de M « privilégie l'équité dans la conduite des affaires universitaires »).

P : 11-CGV-120602

Michel Cardin, appuyé par Daniel Héту, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte la même règle de procédure adoptée au Sénat académique concernant le vote électronique dans ses réunions au Campus de Moncton.

Que le Conseil des gouverneurs modifie la règle de procédure actuelle concernant la demande de vote secret pour réduire à quatre le nombre de demandes nécessaires pour l'exercer. »

Une discussion s'ensuit. Le président rappelle que le Conseil des gouverneurs a adopté le Code Morin pour ses procédures d'assemblée. Il rappelle qu'il appartient au Conseil des gouverneurs de fixer les modalités de fonctionnement des assemblées et concède qu'il est plutôt inusité que le Sénat académique se penche sur ce point.

Les représentants étudiants expliquent qu'ils ne sont pas des « personnes vulnérables ». La présidente de la FÉÉCUM rappelle qu'elle a été élue par ses pairs pour les représenter à la table du Conseil. Elle indique, sans équivoque, qu'elle ne se sent pas vulnérable. Le président de l'AGÉÉUMCE indique clairement qu'il ne se sent pas vulnérable.

Plusieurs membres notent que le système électronique n'est pas disponible ni au Campus d'Edmundston ni au Campus de Shippagan. À ce titre, il serait difficile d'adopter une règle de procédure similaire à celle du Sénat académique. D'autres membres rappellent que l'on pourrait saisir l'occasion pour étudier certaines modalités de fonctionnement comme le vote électronique et le vote secret afin de s'assurer que le Conseil des gouverneurs fonctionne dans un climat de confiance. Un membre du corps professoral indique que la proposition permettrait un vote libre.

15. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-120504 (suite)

Le président du Conseil rappelle que le vote électronique et le vote secret sont distincts. Il peut y avoir plusieurs courants de pensée autour de leur utilisation. Le président suggère que le Comité de gouvernance examine la question afin de poursuivre la réflexion.

Michel Cardin et Daniel Héту retirent la proposition P : 11-CGV-120602.

R : 12-CGV-120602

Michel Cardin, appuyé par Daniel Héту, propose :

« *Que la proposition P : 11-CGV-120602 soit envoyée au Comité de gouvernance pour étude et recommandation au Conseil des gouverneurs.* »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Comité ad hoc sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres du Conseil sur la recommandation R : 03-SAC-120504 du Sénat académique. Cette recommandation prévoit que l'échéancier pour le dépôt de l'examen du rapport final produit par le Comité ad hoc sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes soit reporté à la fin de la session d'automne 2013.

16. PLAN TRIENNAL D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES

Voir le Document F, p. 1-48 et le Document G, p. 1-14

À l'aide de diapositives électroniques, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales présente le *Plan triennal d'appui à la réussite des études 2012-2015 - Mai 2012*. Elle explique que depuis juillet 2011, le *Programme d'appui à la réussite des études* relève du nouveau vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales.

Les objectifs triennaux 2012-2015 sont semblables à ceux des années précédentes et ils sont regroupés sous cinq grands thèmes, notamment la culture de la réussite, la préparation aux études universitaires, l'adaptation et intégration à la vie universitaire, l'appui à l'apprentissage et intégration académique et la recherche institutionnelle relative à la rétention et à la réussite des études.

En 2011, le Programme a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'évaluation externe des Services aux étudiantes et aux étudiants. Les évaluateurs ont indiqué que ce programme a le potentiel de constituer la marque de commerce de l'Université de Moncton et pourrait être un atout important pour le recrutement des clientèles.

Le Programme a quelques nouveautés, notamment l'implantation d'un Centre d'accès de soutien à l'apprentissage et le développement de matériel de promotion. La vice-rectrice explique que l'une des priorités pour la prochaine année sera la préparation de la nouvelle demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien.

Le président du Conseil rappelle qu'il s'agit d'un programme important pour nos étudiantes et nos étudiants. Il réitère que le travail des gens impliqués est une source de fierté pour toute l'Institution.

R : 13-CGV-120602

Joëlle Martin, appuyée par Marie-France Doucet, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Plan triennal d'appui à la réussite des études 2012-2015.* »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

17. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

17.1 Révision de la Politique de sélection des cadres

Annie C. Daneault, présidente du Comité de gouvernance, rappelle que le Conseil des gouverneurs avait demandé que l'on procède à un exercice de révision de la *Politique de sélection des cadres*. Elle explique que le 25 novembre dernier, une note a été envoyée à la communauté universitaire l'invitant à remettre au Comité de gouvernance des commentaires et des suggestions afin d'actualiser la politique et l'améliorer si possible.

Depuis le 25 novembre, neuf réactions ont été obtenues dont celles du Comité consultatif de sélection de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier, de l'ABPPUM et de la FÉÉCUM.

Le Comité a discuté des prochaines étapes en notant qu'il serait bien de faire une comparaison avec certaines universités canadiennes afin de voir si la procédure est similaire ou différente de celle des autres universités. La prochaine réunion du Comité de gouvernance aura lieu le 22 août prochain.

17.2 Nominations au Conseil des gouverneurs

Voir le Document H, p. 1-3

R : 14-CGV-120602

Annie C. Daneault, appuyée par Jean Soucie, propose :

« Que **Yves Gagnon** soit nommé membre représentant le Nord-Ouest pour un deuxième mandat de trois ans, soit de septembre 2012 à septembre 2015. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CGV-120602

Annie C. Daneault, appuyée par Léandre Cormier, propose :

« Que **Louis Léger** soit nommé membre représentant le Sud-Est au sein du Conseil des gouverneurs pour un troisième mandat, soit de septembre 2012 à septembre 2015. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

18.1 Négociations collectives

Voir le Document I, p. 1-15

En l'absence de la présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente un document intitulé « Négociations collectives avec les associations suivantes : Personnel administratif et professionnel (non syndiqué) - Campus de Shippagan, Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS), Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM), Personnel non enseignant de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston et Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). Le document contient les points saillants des nouvelles ententes entre l'Employeur et les associations syndicales.

18.1.1 Personnel administratif et professionnel (non syndiqué) - Campus de Shippagan

R : 16-CGV-120602

Ivan Robichaud, appuyé par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de ratifier l'offre salariale offerte au personnel administratif et professionnel (non syndiqué) de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan, et autorise le recteur et vice-chancelier à signer la nouvelle offre. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

18.1.2 Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS)

R : 17-CGV-120602

Pauline Roy, appuyée par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de ratifier l'entente de principe conclue entre l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer la convention collective qui en découle. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

18.1.3 Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) - Campus de Moncton

R : 18-CGV-120602

Patrick Lavoie, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de ratifier l'entente de principe portant sur des modifications à la convention collective existante conclue entre l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

18.1.4 Personnel non enseignant de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston

R : 19-CGV-120602

Annie C. Daneault, appuyée par Patrick Lavoie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de ratifier l'offre d'augmentation salariale offerte au personnel non enseignant de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston et autorise le recteur et vice-chancelier à signer la nouvelle offre salariale. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

18.1.5 Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) - Campus de Moncton

R : 20-CGV-120602

Georges Arsenault, appuyé par Léandre Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'entente de principe conclue entre l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer la nouvelle offre salariale pour le personnel non syndiqué qui en découle. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

18.1.5 Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) - Campus de Moncton (suite)

Le président du Conseil des gouverneurs remercie toutes les équipes de négociation pour leur travail et leur dévouement tout au long du processus de négociation.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

En l'absence de Yves Gagnon, président du Comité de vérification, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique aux membres du Conseil que le Comité de vérification s'est réuni le 8 mai dernier et il a reçu le rapport d'Ernst & Young intitulé « Résultat de l'évaluation des risques à l'égard de la sécurité des technologies de l'information ». Il explique que le rapport présente plusieurs recommandations et un plan d'action. Le rapport est présentement à l'étude au bureau du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines.

20. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

En l'absence du président du Comité de placement, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que le Comité de placement s'est réuni le 8 mai dernier. Il explique que le Comité a examiné les rendements du fonds de dotation et des fonds de retraite et que de la valeur a été ajoutée à ceux-ci. Par ailleurs, le Comité a reçu un document de travail préparé par le bureau Mercer qui porte sur la gestion passive vs la gestion active pour les fonds de dotation de l'Université de Moncton.

21. NOMINATIONS

Dérogation

R : 21-CGV-120602

Patrick Lavoie, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs déroge à l'article 9 de la Loi sur l'Université de Moncton (Article 16(4) des Statuts et règlements) afin de recevoir une demande d'une nomination. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

21.1 Vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche

R : 22-CGV-120602

Annie C. Daneault, appuyée par Daniel Héту, propose :

*« Que **François Vigneau** soit nommé au poste de vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014. »*

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

21.2 Directeur de l'École réseau de science infirmière

R : 23-CGV-120602

Georges Arsenault, appuyé par Jean Soucie, propose :

*« Que **Pierre Godbout** soit nommé au poste de directeur de l'École réseau de science infirmière pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015. »*

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

21.3 **UdeM Développement Inc.**

R : 24-CGV-120602

Kevin Bédard, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Raymond Théberge** à titre d'administrateur, membre du Conseil d'administration de UdeM Développement Inc. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

21.4 **Directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie**

R : 25-CGV-120602

Léandre Cormier, appuyé par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que **Horia-Daniel Iancu** soit nommé au poste de directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

23. PROCHAINES RÉUNIONS

Les prochaines réunions du Conseil des gouverneurs auront lieu le 15 septembre 2012 à Edmundston (réunion annuelle et réunion ordinaire).

24. CLÔTURE

La réunion se termine à 13 h 10.

Contresigné le

André G. Richard, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale